



[Volet B]

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése  
au  
Monit  
belg



**\*20064182\***

**Déposé / Reçu le**

**28 MAI 2020**

**au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0845 692 421**

**Nom**

(en entier) : **WHITE RESEARCH**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue de la Toison d'Or, 67 à Saint-Gilles (1060 Bruxelles)**

**Objet de l'acte : Représentation - Pouvoirs spéciaux**

Des procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "WHITE RESEARCH" ayant son siège en Région de Bruxelles-Capital, Avenue de la Toison d'Or, 67 à Saint-Gilles (1060 Bruxelles), inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) sous le numéro 0845.692.421, en date du 24 janvier 2019 et du 18 mai 2020, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Lors de l'assemblée du 24 janvier 2019 : Représentation de la société aux projets H2020.

Suite à la discussion parmi les membres de l'Assemblée Générale concernant la représentation de la société dans les projets H2020, les décisions suivantes ont été prises:

En plus des deux gérants et représentants légaux de la société, M. Efthymios Altsitsiadis et M. Konstantinos Bougiouklis, les deux partenaires actifs de White Research, à savoir, M. Alexandros Altsitsiadis et Mme Maria Totsidou ainsi que le Chef du département des projets internationaux, M. Ioannis Kostopoulos, sont également mandatés par l'Assemblée Générale, dès aujourd'hui, pour représenter la société dans les projets H2020 et signer au nom de la société tous les contrats et autres documents de participation de la société dans les projets H2020, tels que: "Déclarations sur l'Honneur", "Accords de Subvention" et "Formulaires d'Adhésion pour les Bénéficiaires" avec la Commission Européenne et/ou ses agences liées ainsi que les "Accords de Consortium" avec le reste des bénéficiaires du projet.

Lors de l'assemblée du 18 mai 2020 : Octroi de pouvoirs de signature spéciaux à M. Christian Hauschildt, directeur général de White Research.

Suite à la discussion parmi tous les membres de l'Assemblée Générale en ce qui concerne l'octroi de pouvoirs spéciaux à M. Christian Hauschildt, Directeur général de White Research, les décisions suivantes ont été prises:

Déléguer des pouvoirs de signature spéciaux à M. Christian Hauschildt, directeur général de White Research, dans les domaines suivants:

Dans le domaine des Achats

Lors de la signature au nom de White Research, M. Christian Hauschildt devra veiller au respect de la politique d'achat applicable à la société (notamment le respect des procédures d'achat) et de toutes les dispositions légales et réglementaires et règles ou pratiques administratives applicables en Belgique (notamment en ce qui concerne le droit de la concurrence, le droit des sociétés et l'environnement).

Dans ce but, M. Christian Hauschildt peut:

a. Négocier et signer à titre individuel au nom de la société tous les contrats d'achat, commandes ou accords jusqu'à 75 000 euros.

b. Vérifier la conformité des biens et services livrés lors de la commande, donner l'accord de paiement et approuver les factures respectives.

Dans le domaine des ventes:

Lors de la signature au nom de White Research, M. Christian Hauschildt devra veiller au respect de la politique commerciale applicable à la société (notamment le respect des procédures) et de toutes les dispositions légales et réglementaires et des règles administratives ou douanières applicables en Belgique.

Dans ce but, M. Christian Hauschildt peut:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/06/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

a. Négocier et signer à titre individuel au nom de la société tous les contrats de vente relatifs aux activités de la société.

b. Entreprendre toute action et procédure nécessaire pour: les appels d'offre qui incluent de tels contrats, y compris la représentation de la société dans les marchés publics pour la prestation des services, l'inscription pour participer à ces appels, et les demandes de devis à cet effet, pour remplir, signer et soumettre toutes les formalités et documents - Pour parvenir à un accord amiable en cas de désaccord sur un contrat - Pour approuver les notes de crédit relatives à un tel contrat.

Dans le domaine des programmes / subventions financés par l'UE (par exemple, les projets H2020)

Lors de la signature au nom de White Research, M. Christian Hauschildt doit garantir la conformité avec toutes les politiques et procédures de la société en ce qui concerne sa participation aux programmes/subventions financés par l'UE (en particulier, la conformité des procédures de la société vis-à-vis les projets H2020s) ainsi que toutes les dispositions légales et dispositions réglementaires et règles administratives des programmes / subventions financés par l'UE.

Dans ce but, M. Christian Hauschildt peut:

a. Représenter la société dans les programmes/subventions financés par l'UE et signer au nom de la société tout contrat ou autre document nécessaire à la participation de la société, tel que: "Déclarations sur l'Honneur", "Accords de Subvention" et "Formulaires d'Adhésion pour les Bénéficiaires" avec la Commission Européenne et/ou ses agences liées ainsi que les "Accords de Consortium" avec le reste des bénéficiaires du projet.

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines:

Lors de la signature au nom de White Research, M. Christian Hauschildt doit prendre toutes les mesures appropriées pour garantir la conformité de la politique applicable à la Société, tout comme la conformité aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux règles administratives ou aux pratiques applicables en Belgique en matière sociale, notamment dans les domaines de l'embauche et du recrutement, du recours au travail intérimaire, des mesures disciplinaires, de la formation professionnelle, des horaires de travail et des relations avec le Prud'hommes.

Dans ce but, M. Christian Hauschildt peut négocier et signer à titre individuel, au nom de la société, les suivants :

- Contrats d'emploi (CDI, CDD, etc.)
- Transferts et affectations
- Détachements et accord de détachement
- Promotions
- Allocations, frais professionnels, heures supplémentaires
- Violations des contrats d'emploi (licenciements, etc.).
- Sanctions disciplinaires
- Travail à temps partiel et cessation progressive de l'activité
- Congé de toute sorte (accidents de travail ... )
- Rémunération
- Représentation de la société devant des organisations sociales